

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 mars 2023**

**PROCES VERBAL DE SEANCE**

**L'an deux mille vingt trois**

Le : 16 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2023

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Aurélie THEVENOT, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur David BARLET, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Michel BAUDU, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur David FRETILLE, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Ludovic DELHOUME, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

**PROCURATIONS** : Madame Murielle COTTIER à Madame Nadine BURGAUD, Monsieur Stéphane CARILLON à Monsieur Jacques MIGOZZI,

**ABSENTS EXCUSÉS** : Madame Chloé RESTOUEIX,

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS

**Début de séance : 19h00**

**Fin de séance : 20h15**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 mars 2023**

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

**Finances**

- Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- Subvention exceptionnelle pour les victimes du séisme en TURQUIE et en SYRIE

**Questions diverses** :

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 16 mars 2023

### Intervention de Madame le Maire en début de séance

Mes chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre des orientations budgétaires de l'année 2023. Comme vous le savez tous, il s'agit d'un passage obligé, qui doit nous mener au vote du budget primitif le 30 mars prochain. Ce débat d'orientations budgétaires n'est pas un exercice anodin puisqu'il doit nous permettre de partager ensemble, tous ensemble, une vision des finances communales la plus réaliste qui soit, au service du maintien et de l'amélioration des services publics communaux.

### Dans quel contexte intervient ce débat ?

L'année dernière nous vous avons présenté les conclusions d'une étude rétrospective réalisée par Éric JULLA, du Cabinet RCF, sur l'état de nos finances communales. Je ne reviendrai pas dessus, sauf pour souligner que l'effort de redressement de nos finances, engagé par la municipalité précédente, doit se poursuivre, quand bien même certains indicateurs financiers se sont améliorés. Mais j'aurais l'occasion d'y revenir.

L'autre élément du contexte à prendre en compte, c'est bien évidemment la situation économique. A la crise COVID, a succédé une autre crise, encore plus dangereuse, et qui malheureusement nous rappelle les heures sombres de notre passé. Une guerre a été déclarée aux portes de l'Europe qui, outre le prix humain à payer pour les belligérants, s'est traduite par une augmentation sans précédent du coût de l'électricité et du gaz, mais également de nombre de matières premières, notamment alimentaires.

Cette inflation qui s'est diffusée dans tous les secteurs de l'économie est venue percuter les acteurs économiques, à commencer par l'Etat et les collectivités locales. Il y a certes des paradoxes dans cette situation, certaines grandes entreprises engrangeant des bénéfices colossaux, quand certaines TPE/PME sont durement impactées et contraintes de rogner leurs marges, voire de réduire leur activité (avec les conséquences sociales que l'on connaît), pour ne pas couler définitivement.

Mais pour beaucoup d'entreprises, et la très grande majorité des collectivités publiques la facture est lourde. Certes, l'Etat a mis en place des mesures d'aides, aussi bien pour les entreprises que pour les collectivités locales, mais cela ne peut évidemment pas compenser en totalité les hausses qu'ont subi et que vont encore subir les acteurs économiques, qu'ils soient privés ou publics. Ainsi la commune de Rilhac-Rancon a vu sa facture d'énergie passer de 107.000 € en 2021 à 330.000 € en 2022, et elle devrait atteindre près 490.000 € en 2023.

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 16 mars 2023

*Par ailleurs, la commune va continuer à subir les hausses du coût de l'alimentation, hausses qu'il est bien entendu impossible de répercuter sur les factures des familles dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire. A cela il faut ajouter les hausses du carburant, des matériaux, du papier, des produits d'entretien etc., tous ces produits qui nécessitent des quantités importantes d'énergie pour leur fabrication et leur acheminement auprès de nous, les consommateurs.*

#### **Dans ce contexte, quels sont les principes qui ont guidé l'élaboration de ces orientations budgétaires ?**

*Ce budget, vous l'aurez compris, s'établit dans un contexte incertain. D'où la nécessité de rechercher collectivement le meilleur compromis entre la nécessité de maintenir la qualité des services existants et celle de préparer l'avenir de notre commune et de notre territoire.*

*Cette recherche d'équilibre, pas simplement budgétaire, s'est faite en étroite coopération avec les services. Après un premier cadrage établi par le Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint et le DGS, chaque adjoint ou conseiller délégué a participé à des réunions avec les services au cours desquelles ont pu être remontés les besoins et établis des priorités, que ce soit en matière de fonctionnement ou d'investissement.*

*Cette écoute des services nous semble importante pour favoriser l'implication des agents dans la mise en œuvre du service public, et nous assurer également de proposer des décisions éclairées au débat et au vote du Conseil municipal.*

*Les membres du bureau municipal, quant à eux, assument les arbitrages qui sont faits et s'engageront prochainement, devant les responsables de service, sur le suivi de la mise en œuvre du budget prévisionnel lors d'une réunion de restitution. **Dans le contexte actuel, nous devons faire preuve impérativement de rigueur budgétaire et assurer un pilotage très fin du budget.***

#### **Quels sont les objectifs que nous nous assignons à travers ces orientations budgétaires ?**

*Je ne rentrerai pas dans une présentation détaillée des différents chapitres budgétaires. Je laisserai le soin à Marie-Jo LABERGÈRE de le faire, et je compte également sur vos questions ou vos interventions pour approfondir tel ou tel point.*

*Je voudrais simplement revenir sur quelques points qui nous paraissent essentiels. Tout d'abord, comme je le rappelais au début de mon propos, la situation financière de notre collectivité reste fragile. Certes, le niveau d'épargne s'est amélioré, mais nous avons profité de circonstances exceptionnelles, qui sont rappelées dans le document présenté ce soir, circonstances qui expliquent en grande partie ce redressement.*

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 16 mars 2023

*L'année 2023 aura encore un caractère exceptionnel puisque nous bénéficierons d'une recette exceptionnelle importante grâce au legs de M. Daniel NEHOMME. Cela va nous permettre de maintenir un niveau d'investissement assez important, et, normalement, de maintenir un niveau d'épargne convenable, à la condition expresse de maîtriser nos charges de fonctionnement.*

*Rappelons que du niveau de cet épargne dépend notre capacité d'autofinancement et donc la possibilité d'emprunter pour financer nos investissements les plus importants ; je pense bien évidemment à l'investissement majeur à venir que représente la rénovation complète et l'extension du groupe scolaire Jean-Jaurès, ainsi que l'extension du restaurant scolaire.*

***Je disais donc maintenir un niveau d'investissement convenable, mais pas n'importe quel investissement.***

*En effet, comme vous le savez, nous devons nous engager résolument dans les économies d'énergie et la rénovation énergétique de nos bâtiments. C'est pourquoi nous vous proposons une série d'investissement qui vont dans ce sens, auxquels nous avons ajouté des investissements qui doivent améliorer le bien-être des usagers ainsi qu'un certain nombre d'investissements de remise à niveau de notre patrimoine immobilier et mobilier. La liste vous a été communiquée et nous pourrions répondre à vos questions si vous le souhaitez.*

*Un mot sur le budget de fonctionnement. Concernant tout d'abord le budget consacré aux ressources humaines, nous devons assumer, et c'est parfaitement normal, les différentes augmentations qui sont intervenues en 2022 : augmentation du SMIC, revalorisation des catégories C, augmentation de la valeur du point. Ces évolutions étaient attendues depuis de nombreuses années par les fonctionnaires, encore plus dans un contexte d'inflation qui réduit le pouvoir d'achat. L'augmentation qui figure dans le projet de budget est donc logique et méritée, aux vues de ce qui est demandé quotidiennement aux agents du service public.*

*Autre poste important pour lequel la municipalité assume totalement ses choix : le soutien aux associations reste une priorité de notre équipe, c'est pourquoi nous avons maintenu une enveloppe consistante, malgré les contraintes qui pèsent sur nos finances.*

*Les associations de Rilhac-Rancon et leurs bénévoles jouent un rôle essentiel en matière de cohésion sociale et de vivre ensemble, et par conséquent nous nous devons de les soutenir dans leurs actions en faveur des différentes catégories de population de la commune.*

*En ce qui concerne nos recettes, là aussi une forme de prudence s'impose. Les recettes fiscales vont augmenter du fait de la progression des bases, mais cela compensera tout juste l'augmentation du coût de l'énergie.*

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 16 mars 2023

*Les dotations quant à elles dépendent de l'état des finances publiques : elles sont annoncées stables pour cette année, mais elles ne compensent pas l'augmentation des charges qui pèsent sur une collectivité telle que la nôtre.*

*Les subventions, enfin, dépendent de notre capacité à les identifier, à anticiper les dates de dépôt et enfin à monter des dossiers qui répondent aux exigences des financeurs. C'est un travail technique qui demande une coordination importante et beaucoup de temps à y consacrer par les services municipaux. Néanmoins, nous n'envisageons pas d'augmentation des taux d'imposition en 2023, et cela pour la sixième année consécutive, la dernière hausse des taux remontant à l'année 2017. **Toutefois, il est peu probable que cette situation puisse perdurer au-delà de l'année 2023.** Nous serons amenés dans le courant de l'année à réactualiser notre plan pluriannuel d'investissement pour les années 2024/2025/2026. En fonction des montants d'investissement à venir, il nous faudra donc réexaminer les montants de recettes nécessaires pour financer ces investissements. Pour terminer, avant de laisser la parole à Marie-Jo LABERGÈRE, en tant qu'adjointe chargée des finances, je voudrais la remercier ainsi que les services municipaux pour le travail de réflexion de qualité réalisé au cours de cette préparation budgétaire.*

*Merci à chacune et à chacun pour leur écoute des besoins et des attentes de la municipalité, pour leur acceptation des arbitrages nécessaires, pour leur patience enfin face aux allers et retours nombreux qui ont permis l'élaboration de ces orientations budgétaires.*

*Comme l'on dit familièrement, le travail ne fait que commencer, mais avant le vote du budget le 30 mars prochain et sa mise en œuvre, je vous invite à débattre de nos orientations budgétaires.*

*Je vous remercie de votre attention et donne la parole à Mme LABERGÈRE.*

#### **DÉLIBÉRATION 2023-03-16-01 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)**

*En préambule, Madame LABERGÈRE donne explication aux membres du Conseil Municipal du DOB (Document joint en annexe).*

#### Lecture de la Délibération

Madame le Maire explique que les dispositions sur l'élaboration des documents budgétaires ont été modifiées à la suite de la publication de la loi NOTRe.

Les articles 106 et 107 de la loi NOTRe renforcent les obligations des communes de plus de 3 500 habitants en matière de transparence et de responsabilité financières. Ils modifient à cette fin les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 16 mars 2023

Elle explique que ces dispositions modifient le débat d'orientation budgétaire. En outre, elle doit dorénavant présenter un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Elle propose de se baser sur le document fourni pour le débat qui regroupe l'ensemble de ces éléments.

Elle précise que cette délibération ainsi que le rapport d'orientations budgétaires seront transmis au Préfet mais aussi au Président de Limoges Métropole.

Le conseil municipal,

Après avoir débattu des orientations budgétaires,

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires,

Vu les articles 106 et 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5536-1 et L5622-33 du C.G.C.T.,

Décide à l'**unanimité**,

-De valider la présentation des orientations budgétaires énoncées lors du débat,

-De donner tout pouvoir au Maire pour sa diffusion.

*Madame DEBIAIS : Concernant les dépenses d'investissement notamment pour les travaux de la médiathèque, la garantie décennale ne s'applique-t-elle pas à ces derniers.*

*Madame LABERGÈRE : Oui effectivement mais le versement de l'assurance pour ces travaux est intervenu en 2021 alors que les travaux proprement dit ne débiteront qu'en 2023.*

*Monsieur ALVAREZ : Voici quelques remarques après une lecture attentive avec des membres de mon groupe.*

*Votre présentation des orientations budgétaires est placée sous le signe de l'optimisme car les principaux indicateurs vont, selon vous, dans le bon sens, du moins en apparence : la part des charges du personnel, souvent pointée du doigt, va diminuer en 2023, la situation de la dette s'est améliorée et les taux d'impositions restent inchangés. Mais une lecture attentive des documents qui nous ont été transmis, va, malheureusement, atténuer sensiblement votre enthousiasme.*

*1° Tout d'abord, on peut constater que les charges de fonctionnement ont augmenté de 10,2 % en 2022, ce qui, en raison de l'inflation générale, est compréhensible. Mais les charges du personnel ont tout de même augmenté de 9,38 %, ce que vous expliquez par la progression des carrières.*

*En revanche, lorsque vous annoncez sur un ton un peu triomphal que, en 2023, les charges du personnel vont passer de 62% des charges totales de fonctionnement à 56 % seulement, vous laissez entendre que lesdites charges vont diminuer, alors qu'il n'en est rien. En effet, comme les charges courantes augmentent fortement, notamment les dépenses d'énergie, le pourcentage des charges du personnel est automatiquement plus bas. Elles diminuent en pourcentage, mais non en volume.*

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 16 mars 2023

2°-La situation de la dette s'est améliorée, certes, mais en raison de la faiblesse des investissements ces dernières années, comme je l'ai souligné à maintes reprises, et par la faiblesse également des taux d'intérêt. Mais désormais les taux d'intérêt montent, des chantiers importants comme la rénovation de l'école arrivent et on se retrouvera dans la situation antérieure. L'extinction de la dette se ferait en 2034, bien sûr, mais à condition de ne pas investir.

3°- Par ailleurs, un endettement raisonnable de toute collectivité est un signe de dynamisme : on ne se contente pas de regarder le bout de ses pieds, mais au contraire, d'imaginer la commune à moyen et long terme.

4°- Les taux d'imposition seraient inchangés. Mais vu que les bases d'imposition augmentent de 7,1%, les contribuables vont quand même être sollicités largement au niveau de l'inflation moyenne.

Bref, vous vous montrez optimistes, c'est bien ; parfois un peu triomphalistes, c'est moins bien. Mais c'est de bonne guerre.

Ma dernière remarque, et pour moi la plus importante, c'est le sort qui est réservé au Legs de M. Daniel NEHOME. Si j'ai bien compris le texte, 300 000 e, soit plus de la moitié du legs, sont destinés à abonder, voire à sauver, le budget de fonctionnement. Rappelons que la volonté de M. NEHOME était d'attribuer son legs à l'amélioration de la maison de retraite dont on parlait beaucoup à ce moment-là. Or, comme il n'y a pas de maison de retraite, il me semble que, pour respecter la volonté du légataire, du moins dans son esprit, son legs aurait dû être destiné à des investissements à caractère social :

À titre d'exemple, la création de nouvelles salles associatives, ou, comme nous l'avions prévu dans notre programme, la création d'une salle d'Education Physique et Sportive (EPS) dans l'enceinte scolaire et réservée aux écoles. Une telle réalisation aurait pu porter le nom du donateur en reconnaissance pour sa générosité.

Au lieu de cela, sa générosité va être diluée dans les dépenses courantes et disparaître sans laisser des traces. Une « recette » exceptionnelle devrait avoir une destination exceptionnelle.

Madame BURGAUD : Vous ne devez avoir aucune inquiétude concernant le leg de Monsieur NEHOME, les volontés de ce dernier seront respectées mais nous nous laissons le temps de la réflexion. Le budget ne permet pas de le flécher c'est pour cela que la somme se trouve dans le chapitre mais bien évidemment nous attribuerons ce leg pour un grand projet en adéquation avec les volontés de Monsieur NEHOME et à travers ce projet, un hommage lui sera rendu.

Monsieur MIGOZZI : Le groupe « Réussir ensemble » prend acte des conclusions du Document d'Orientations Budgétaires 2023 soumis ce jour au conseil municipal. Il ne peut que partager les constats sur l'exercice 2022, qui a vu les finances communales, comme celles de tous les ménages rilhacois, composer avec une situation économique préoccupante caractérisée par une flambée générale des prix, notamment ceux de l'énergie, consécutive à l'agression de l'Ukraine par la Russie.

Dans ce contexte difficile, qui restreint considérablement la marge de manœuvre de la commune pour maintenir la qualité du service public rendu à la population, le groupe « Réussir ensemble » approuve donc la décision de ne pas envisager de hausse des taux d'imposition communale tout en continuant à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 16 mars 2023

*Pour ce qui concerne les dépenses d'investissements envisagées sur l'exercice 2023, nous nous félicitons qu'après débat au sein de la Commission des finances la position que nous avons portée ait prévalu concernant, au sein de l'opération 142 « Equipements sportifs », la ligne de 66 000 euros prévue pour le changement des lampes des projecteurs du stade d'honneur, ainsi qu'au sein de l'opération 145 « Ecole Nelson Mandela » la ligne de 61 000 euros pour remplacer 27 fenêtres. Inutile en effet de différer ou de fractionner ces travaux participant de la nécessaire transition énergétique et source d'économies immédiates pour la commune dès lors que leur financement rapide est possible par un recours modéré à l'emprunt.*

*A cet égard, nous faisons à nouveau remarquer à l'occasion de ce DOB qu'à nos yeux, même si la capacité d'auto-financement reste indéniablement fragile, la commune ne devrait pas redouter par principe de recourir à l'emprunt dans des limites raisonnées, dès lors que la capacité de désendettement est redevenue robuste (4,7 années d'encours de dette rapportée à l'épargne brute, comme indiqué p 8 et 10) et sachant qu'en 2023 la commune s'est libérée de 123 313 € d'annuités d'emprunt.*

### **DÉLIBÉRATION 2023-03-16-02 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX VICTIMES DU SÉISME EN TURQUIE ET SYRIE**

#### Lecture de la Délibération

Madame le Maire explique qu'à la suite de l'appel aux dons lancé par notamment la Fondation de France, elle propose aux élus du conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle de 2000.00 € destinée aux victimes du séisme en Turquie et Syrie.

Par cette subvention, la commune souhaite participer financièrement à cet élan de solidarité et à afficher son soutien face à cette catastrophe naturelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'**unanimité**, le versement d'une subvention de 2000.00 € à la Fondation de France.

### **QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur MIGOZZI : Je reviens sur l'espace vert Pierre de Coubertin et la façon dont vous avez gérée le dossier.*

*Pour rappel, il y a environ un an, les riverains du lotissement Pierre de Coubertin découvrent que les services municipaux abattent les arbres de l'espace vert sans aucune consultation de ces derniers mais aussi de la commission.*

*Les riverains interpellent la collectivité et notamment le 1<sup>er</sup> adjoint et le conseiller délégué à l'environnement. Une rencontre à lieu le 15 avril entre ces derniers et les représentants de la municipalité.*

*La municipalité est relancée au mois d'octobre et un courrier est envoyé pour une première réunion qui aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre. Lors de cette réunion, les riverains découvrent une première esquisse du futur espace vert. La municipalité doit revenir vers eux pour tenir compte des remarques faites lors de cette réunion.*

*Il y a environ deux semaines, les riverains découvrent que les services municipaux engagent les travaux sans que la deuxième concertation ai eu lieu et bien évidemment sans que la commission municipal en soit informée.*

*Comme d'habitude, ni la commission, ni les riverains n'ont été tenus informés des projets sur cet espace vert.*



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 16 mars 2023

Monsieur BAUDU : Au mois de décembre, nous avons longuement échangé avec l'ensemble du voisinage, des remontées nous sont parvenues notamment une petite aire de jeux sur la partie basse de cet espace vert.

Nous en avons pris note et les services ont retravaillé le projet en tenant compte de toutes les remarques.

Les services techniques ont engagé les travaux après avoir revu le projet amendé des remarques des riverains. La commission a bien été tenu au courant du déroulé du projet. Bien évidemment, nous sommes tout à fait disposés à rencontrer de nouveau les riverains si nécessaire.

Monsieur CHAUVET : Pour votre information, la réception du chantier des salles sous tribunes aura lieu le mercredi 29 mars à 11h00 et vous êtes bien évidemment tous conviés à cette réception de travaux.

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h15.**

Délibération 2023-03-16-01- DOB
---------------------------------

Délibération 2023-03-16-02- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX VICTIMES DU SÉISME EN TURQUIE ET SYRIE
--

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 mars 2023**

Nadine BURGAUD		Muriel COTTIER	
François POIRSON		Davis FRETILLE	
Aurélié THEVENOT		Aurore BOUHIER	
Olivier TERRAZ		Lakhdar ABED	
Brigitte SIMONNEAU		Elodie HAMELIN	
Patrice CHAUVET		Ludovic DELHOUME	
Marie-Joseph LABERGÈRE		Laurence MASSARD-TERRAZ	
Julien CHALANGEAS		Guy DESVILLES	
Fatima BOUKILI		Jacques MIGOZZI	
Michel BAUDU		Sylvie DEBIAIS	
Déborah CORNILLON		Stéphane CARILLON	
Cyrille CHAUVET		Florent ALVAREZ	
Chloé RESTOUEIX	Absente excusée	Denis AGNESE	
David BARLET			